

## Préavis 05/2019 Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

## **EXTRAIT**

## du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 du Conseil communal de Forel (Lavaux)

Présidence : Monsieur Thomas Frey

Le Conseil communal de Forel (Lavaux)

Vu

le préavis municipal n° 05/2019,

Ouï

le rapport de la Commission chargée de son étude,

Considérant

que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## décide

- 1. d'adopter l'arrêté d'imposition tel que proposé, soit :
  - a. De fixer le taux du coefficient de l'impôt communal à 69% de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'arrêté d'imposition).
  - b. Les autres taxes et impôts perçus par la Commune de Forel (Lavaux) restent inchangés.
- 2. D'admettre cet arrêté pour les années 2020 et 2021.
- De soumettre l'arrêté d'imposition à l'approbation du Conseil d'Etat, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2019.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Thomas Frev

Corinne Rouge

Président

Secrétaire remplaçante